



L'expert-comptable, généraliste de l'entreprise

L'expert-comptable est souvent perçu comme le conseil privilégié du chef d'entreprise. Dans quel cadre agit-il ? Quelles sont ses missions précisément ? S'il est souvent considéré comme un généraliste de l'entreprise, ce professionnel dispose de compétences très pointues sur certains domaines comme le social. Dossier.

Un cadre d'intervention strict et réglementé

Les missions de l'expert-comptable sont régies par l'Ordonnance de 1945 qui en précise le contour. Membre d'une profession libérale, l'expert-comptable a l'obligation de respecter une déontologie rigoureuse définie par la profession. Son indépendance lui permet de mener sa mission avec intégrité et objectivité.

Il agit dans le cadre de la loi et d'une éthique qui lui imposent le secret professionnel. Cette obligation garantit au client une totale confidentialité.

L'expert-comptable engage sa responsabilité professionnelle dans ses travaux.

Le généraliste de l'entreprise

Fiscalité, établissement des comptes annuels, juridique (lorsqu'il s'agit d'une mission accessoire) ou conseil au sens large, l'expert-comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise.

Il apporte une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise : au moment de sa création, des premières embauches, ou encore de son développement ou sa transmission.

Outre la comptabilité, l'expert-comptable apporte au dirigeant les outils de gestion et leur analyse pour piloter son entreprise au quotidien.

Plus largement, c'est aussi lui qui prodigue ses conseils en matière de finances, de formation, aide aux recrutements, aide à l'export....

La fiscalité, au cœur de la mission comptable

L'expert-comptable conseille ses clients dans la recherche des meilleures solutions en matière fiscale. C'est lui qui réalise l'établissement des déclarations fiscales. Il s'avère, également, un précieux soutien du dirigeant en cas de contentieux avec les impôts.

Cette fonction s'inscrit dans le cadre de ses missions récurrentes comptables et administratives.

Le social au centre de ses compétences

La gestion sociale est une fonction à la fois stratégique et sensible pour l'entreprise. Ce professionnel est de plus en plus sollicité pour ses avis et conseils dans un environnement qui se complexifie.

Les missions se répartissent en deux catégories : l'établissement de la paie et des déclarations et le conseil. Cette dernière partie comprend l'assistance dans la relation salarié / employeur, la préparation des embauches, l'organisation, les missions relatives au comité d'entreprise et l'accompagnement dans la mise en place de tous les outils sociaux à disposition du dirigeant.

L'expert-comptable propose à son client une optimisation des aides à partir du contexte de l'entreprise. Il examine avec le chef d'entreprise les conséquences du choix des aides en termes organisationnel ou d'investissement.

Un expert en systèmes d'information

L'expert-comptable conseille l'entreprise dans toutes les étapes de son informatisation.

Il dispose d'une vision globale de l'entreprise, de son contexte économique et de son organisation interne. Pierre angulaire de l'entreprise, il est le mieux placé pour organiser et développer les systèmes d'information de façon à optimiser les performances de l'entreprise.

Il intervient dans la mise en place de systèmes informatiques de gestion : rédaction du cahier des charges, accompagnement dans le choix des outils de comptabilité, de paye, de gestion commerciale...

L'homme de toutes les évaluations

La maîtrise de nombreux domaines de l'entreprise permet à l'expert-comptable de réaliser des audits. Il peut s'agir, par exemple, d'audit des comptes dans le cadre d'une prise de participation, d'un rachat d'entreprise, mais aussi d'audit juridique, fiscal, social, d'organisation ou d'audit des systèmes informatiques...